

CNR attribue la gestion du port public d'Arles au groupement porté par la CCI Pays d'Arles et NGE Concessions

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) a officialisé, le 20 décembre, la composition du nouveau groupement sous-concessionnaire du port fluvial d'Arles pour les 25 prochaines années. La CCI du Pays d'Arles (35 %), NGE Concessions (35 %), la Banque des Territoires (15 %), la Caisse d'Epargne (10 %) et la Compagnie Fluviale de Transport (5 %) seront chargés de moderniser les infrastructures portuaires pour augmenter de 25 % le trafic annuel de marchandises transitant par le fleuve et le réseau ferroviaire d'ici à 2029.

Dynamiser les trafics de fret fluvial et ferroviaire

Situé à 50 kilomètres de la façade maritime de Marseille Fos, le port public d'Arles est le port le plus au sud de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône. 350 000 tonnes de fret y sont traitées en moyenne chaque année, acheminées à 95 % par le transport fluvial. Il s'agit principalement de produits forestiers, agricoles et métallurgiques, de minéraux bruts, de matériaux du BTP, et une part marginale de conteneurs et de colis lourds. Le port d'Arles est le seul de la vallée du Rhône, en capacité d'accueillir des barges fluviomaritimes de 2 700 tonnes de marchandises. Ces bateaux, qui naviguent en mer comme sur le fleuve, transportent un chargement équivalent à celui de cent camions sur l'A7, et peuvent relier directement Arles et Lyon en évitant le transbordement des marchandises dans un port maritime.

En confiant la sous-concession du port public au groupement porté par la CCI du Pays d'Arles et NGE Concessions, CNR a l'ambition d'augmenter de 25 % les flux annuels massifiés traités par le port d'ici 2029. L'objectif : atteindre 450 000 tonnes de fret fluvial par an à cet horizon et doubler le trafic ferroviaire actuel pour le porter à 20 000 tonnes. Pour y parvenir, le consortium pourra notamment s'appuyer sur la connaissance historique de la CCI, exploitante du port depuis plus de 40 ans, et l'expertise du groupe NGE, acteur reconnu du BTP, spécialiste de la construction et de l'entretien d'infrastructures de transports.

11 millions d'euros pour moderniser et rééquiper les infrastructures portuaires

Le groupement lauréat investira 7 millions d'euros, dont 1 million apporté par CNR, pour moderniser les infrastructures portuaires actuelles, améliorer les services aux navigateurs tout en améliorant le bilan environnemental du port public. D'une surface de 12 hectares, la parcelle sous-concédée au groupement lauréat propose deux quais de 280 et 180 mètres linéaires. Elle est reliée à un faisceau ferroviaire interne de 2 kilomètres, lui-même connecté au réseau ferré national et dispose de près de 5 000 m² de surface de stockage couverte.

La première tranche d'investissements permettra notamment au groupement de moderniser les quais, les voies de circulation et les aires de manutention, et de construire de nouvelles plateformes de stockage. Des bornes d'alimentation en eau potable et en électricité seront également installées pour améliorer la qualité de service pour les bateaux à quai et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

4 millions d'euros supplémentaires seront enfin investis par la CCI Pays d'Arles, exploitant du site, pour acquérir 5 nouveaux engins de manutention des marchandises : une grue mobile, un « spreader » pour la prise de conteneurs, une pelle hydraulique, un chariot élévateur et une trémie mobile.

Chiffres clés : site industriel et portuaire d'Arles

- **55 hectares** dont 12 hectares sous-concédés pour le port public
- **4,25 mètres** : profondeur du mouillage à quai
- **343 000 tonnes** : trafic fluvial annuel traité par le port public
- **250 escales** : trafic fluvial annuel
- **+ de 300 trains** : trafic ferroviaire annuel
- **60** : nombre d'emplois directs

Repère

Une tonne de marchandises transportée par le fleuve nécessite 4 fois moins d'énergie que par la route, et émet 3 à 4 fois moins de gaz à effet de serre.

Contact presse | r.jacquet@cnr.tm.fr – 06 74 79 10 00

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.